



Bulletin municipal
n°57
2023

A
T
T
E
N
S
C
H
W
I
L
L
E
R

S'Neyschta vom Dorf

Sommaire

Mairie info	2	Travaux réalisés en 2023	10
Le mot du Maire	3	Travaux qui seront réalisés en 2024	11
Informations diverses	4	Un coup de main pour les animaux du jardin	11
Souvenir des grands anniversaires	7	Ligue contre le cancer	11
Appel à la vigilance	7	Don du sang	11
Bal tricolore	8	Prochain recensement en 2024	11
Excursion des aînés	8	Présentation de Distribus	12
Commémoration du 11 novembre	9	État civil	12
Calendrier des manifestations 2024	9	Associations - Vie du village	13
Les anniversaires 2024	10	Le Relais Petite Enfance	19

Mairie info

Mairie

3 rue Charles de Gaulle 68220 ATTENSCHWILLER

☎ 03.89.68.60.14 📠 03.89.68.73.46

✉ mairie@attenschwiller.com

Ouverture :

Lundi de 13h30 à 19h

Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h à 12h

Écoles

École primaire

☎ 03.89.68.74.90 (direction à Michelbach-le-Haut)

et ☎ 03.89.68.68.38 (site d'Attenschwiller)

École maternelle

☎ 03.89.68.76.77

Périscolaire Rêve et Ris

☎ 03.89.68.67.32

Multi accueil

Tom Pouce (Hagenthal-le-Bas)

☎ 03.89.68.15.99

Les Loustics (Ranspach-le-Bas)

☎ 03.89.68.26.21

Saint-Louis Agglomération

Déchets ménagers

Pôle de proximité de Folgensbourg ☎ 03.89.68.17.07

Assainissement et eau

Antenne de Hagenthal-le-Bas ☎ 03.67.35.72.51

N° d'astreinte (de 17h15 à 8h30) ☎ 03.89.70.46.68

Communauté de Paroisse

Presbytère

3 rue de l'Église, 68730 RANSPACH-LE-BAS

☎ 03.89.68.49.66

Personne relais Attenschwiller

Mme Monique BUBENDORF ☎ 03.89.68.68.00

Urgence et sécurité

En cas de problème grave de santé ☎ 15 (SAMU 68-SMUR)

En cas de problème grave de sécurité ☎ 17 (Police)

En cas de problème grave de sécurité incendie ☎ 18 (Sapeurs-Pompiers)

Autres contacts

Clinique des Trois Frontières ☎ 08 26 30 37 37

Numéro d'urgence européen ☎ 112

Centre anti-poison ☎ 03 88 37 37 37

L'ensemble des procès-verbaux des séances du Conseil municipal, ainsi que l'urbanisme sont disponibles sur le site de notre commune et en Mairie.

Le mot du Maire



L'année 2023 touche à sa fin. Les lumières et féeries traditionnelles de cette période illuminent notre village. Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les

problèmes et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger l'avenir de notre village. C'est en puisant dans notre imagination, notre énergie et notre volonté, que nous continuons notre engagement au service de la municipalité. Au-delà des engagements pris lors des dernières élections, c'est la concrétisation des projets qui, pour ma part, me donne cet optimisme indispensable pour continuer à gérer la destinée de cette belle commune d'Attenschwiller. Agir pour ne pas subir, tel est le sens de la réflexion qui anime le Conseil municipal.

La difficulté est d'agir avec les moyens du bord, mais rien n'est impossible quand on a la volonté d'atteindre un objectif raisonnable.

Comme chaque année, je remercie bien évidemment tous les bénévoles des associations pour leurs actions. C'est grâce à vous tous que se tisse le lien social et culturel entre toute la population et les générations.

Je suis conscient que ces périodes de fêtes de fin d'année peuvent être des périodes de joie et de bonheur partagés, mais aussi une période plus difficile à passer pour certains. J'ai une pensée sincère et chaleureuse en direction des plus défavorisés et à ceux qui traversent des moments plus douloureux.

Au nom du Conseil municipal et en mon nom propre, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, une bonne santé pour réaliser vos projets, un optimisme pour aller de l'avant, une bienveillance qui favorise la vie collective et des rencontres qui éclairent le quotidien pour l'année à venir.

Votre Maire,
Denis Wiederkehr



**La mairie sera fermée
du 22 décembre 2023 au soir
au 02 janvier 2024 au matin**



Informations diverses

Déjections canines



Ramasser les déjections canines sur la voie publique n'est pas qu'une question de savoir-vivre et de respect d'autrui. Ce n'est pas seulement une façon de maintenir les rues propres ou encore d'éviter les mauvaises odeurs. C'est aussi une obligation légale. En effet, l'article de loi R632-1 du Code pénal et l'article de loi R541-76 du Code de l'environnement imposent aux usagers de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'une amende de deuxième classe. Ces deux textes de loi considèrent les déjections canines sur la voie publique de la même façon que des ordures ou des liquides, et font ainsi l'objet d'une contravention de 2^e classe en

cas de non-ramassage. Font l'objet d'une amende : les cacas de chien présents sur les trottoirs, sur la route, dans les caniveaux placés au niveau des passages piétons ainsi que dans les jardins publics et dans les aires de repos ou de jeux, mais aussi sur les parkings. En bref, tous les lieux publics ou presque sont soumis à la réglementation sur les crottes de chien.

Loi sur les déjections canines : pourquoi cette réglementation ?

Le fait d'associer « déjections canines » et « verbalisation » peut faire sourire. On peut en effet se demander si une réglementation sur les crottes de chien n'est pas une mesure exagérée. Pourtant, s'ils ne semblent pas évidents à première vue, les désagréments liés aux crottes de chien en collectivité sont nombreux et leurs conséquences, parfois graves. Risque de chutes, propagation de microbes, dégradation des espaces verts, risques sanitaires (en particulier pour les enfants en bas âge), odeurs nauséabondes, dégradation des paysages et espaces collectifs : les déjections canines sur la voie publique sont à l'origine de multiples nuisances, que ce soit dans la rue ou dans les parcs. Pour toutes ces raisons, et pour encourager le civisme des usagés, les autorités ont prévu une loi sur les déjections canines et une verbalisation minimum en cas de non-respect de celle-ci.

À chacun d'entre nous d'être sensible à la propreté de nos animaux, nous en sommes responsables. Respectons, dans la mesure du possible l'espace et les lieux que nous partageons. Gardons notre village propre.

Un chien sans laisse, ce n'est pas possible !



Un enfant reste impressionné par la taille d'un chien en face de lui, une personne âgée angoisse à l'approche d'un chien qui pourrait la bousculer et / ou la renverser en lui fracturant le col du fémur, une personne victime d'une morsure d'un chien ou ayant simplement peur d'un chien restera toujours tétanisée lorsqu'elle croisera, à nouveau, un chien.

C'est pour toutes ces raisons, que notre commune a rédigé un arrêté municipal (n° 2023-46) qui nous rappelle les règles du « bien vivre ensemble » et du « respect d'autrui » à savoir l'obligation sur l'ensemble du ban communal de tenir un chien en laisse, voire-même que celui-ci soit muselé pour les chiens dits dangereux. Si vous deviez rencontrer des chiens qui divaguent, vous pouvez contacter la Brigade Verte au numéro suivant : 03 89 74 84 04.

Un chien reste un animal et ses comportements peuvent fluctuer en fonction de son environnement.

Informations diverses

L'obligation de déclaration d'arrivée et de départ des administrés : une spécificité du droit local en Alsace-Moselle

Souvent méconnue des administrés, l'une des spécificités du droit local en Alsace-Moselle est l'obligation d'enregistrement au fichier domiciliaire lors d'une arrivée ou d'un départ dans la commune. Cette disposition s'explique par l'histoire des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle qui ont appartenu tour à tour à l'État français (avant 1870), à l'Empire allemand (de 1871 à 1918) et à nouveau à l'État français depuis 1918.

S'inscrire sur les listes électorales n'implique pas d'être enregistré au fichier domiciliaire. Les deux démarches peuvent cependant se faire au même moment.

Au fait, êtes-vous déjà enregistré ?

Règlementation liée au bruit



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Jours ouvrables de 7h à 20h, avec une interruption entre 12h et 13h**
- **Jours fériés de 9h à 19h, avec une interruption entre 12h et 14h.**

Entretien des trottoirs

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains :

- Pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur.

Entretien :



En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres, à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'aux caniveaux en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit. L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

Neige et verglas :



Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'aux caniveaux, en dégagant ceux-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Informations diverses

Libre passage :



Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à le respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet. Ils ne peuvent ni déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules. Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

Entretien des végétaux

Taille des haies :



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Élagage :



En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe aux riverains qui doivent veiller à ce que rien ne dépasse de la clôture donnant sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique :



L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements. De même, les poubelles (ordures ménagères, cartons, plastiques, verres, etc.) doivent être retirées de la voie publique après le passage de la collecte et remisées sur les propriétés respectives.

Rue entre la rue Wilson et la rue de Hésingue



Après avoir fait des vérifications au cadastre, il est démontré qu'il s'agit d'une voie communale et non d'un chemin rural. D'où une réglementation différente. En effet, il s'avère que pour une voie communale la largeur de la chaussée ne peut être inférieure à 5 mètres. Ce qui n'est pas le cas pour le moment, la largeur actuelle étant d'environ 3 mètres.

Afin de palier à ce problème, il a été décidé pour le moment de rendre ce bout de chemin en rue à sens unique, de la rue de Hésingue vers la rue Wilson.

Souvenir des grands anniversaires



ENDERLIN Jeanne
90 ans



SCHUMACHER Hélène
80 ans



TURON Christiane
80 ans



GRABER Erica
80 ans



HAMMEL Anne
85 ans



HEYER Erna
85 ans



ALLEMANN Monique & René
80 ans

Appel à la vigilance



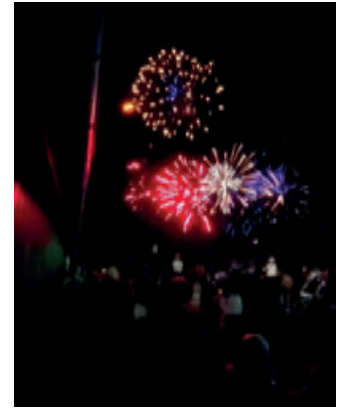
Lors de vos déplacements en automobile, et notamment la nuit, suite à l'augmentation des collisions avec du grand gibier (sangliers et autres), nous vous conseillons vivement d'adapter votre vitesse sur les voies de circulation (départementales, nationales) ne possédant ni éclairage public, ni clôtures de sécurité.

Règlementation en cas de collision

Tout d'abord, en cas de collision majeure, c'est-à-dire avec des dégâts matériels, ou pire, corporels, le premier réflexe est d'appeler la police ou la gendarmerie (bien évidemment, s'il y a des blessés, appeler les secours en priorité). Acheter un animal mourant au bord d'une route n'est pas un acte de chasse et peut donc être effectué par toute personne, proprement bien sûr, par le moyen de son choix (objet coupant, contendant, arme de chasse transportée régulièrement). Par ailleurs, l'automobiliste qui serait concerné par une collision routière avec un animal classé « grand gibier », chevreuil ou sanglier, peut seul s'approprier la venaison après en avoir averti les services de police ou gendarmerie via le 17. Attention aux dérives, soyez toujours sûr de pouvoir prouver qu'il s'agissait d'un accident et non d'un acte volontaire (sait-on jamais), auquel cas vous êtes passible d'être considéré comme un braconnier qui utilise un véhicule prohibé.



Bal tricolore



La Musique Liberté et l'association Zuckerpflimlé ont décidé d'un commun accord, avec le soutien de la commune, d'organiser un bal tricolore cette année. Et pas n'importe lequel : le 1^{er} pour notre village ! En début de soirée, le public qui a fait le déplacement derrière la salle polyvalente a retrouvé ces associations qui ont assurés buvette et restauration dans les différentes guinguettes.

Un feu d'artifice a été tiré en milieu de soirée, dans le ciel de notre commune, marquant ainsi le clou des festivités.

Excursion des aînés



Cette année, nous nous sommes dirigés vers Saint-Hippolyte dans le Doubs pour un arrêt petit-déjeuner. Notre route s'est poursuivie vers Bonnetage pour la visite d'une fruitière. Après le déjeuner, nous avons continué notre chemin vers Villers-le-Lac. À cause du manque d'eau, nous n'avons pas pu embarquer à Villers. Le bus nous a emmené jusqu'aux Bassins du Doubs. Le niveau de l'eau était tombé à 15 mètres en-dessous de la moyenne. Après une croisière d'environ cinq kilomètres, où nous avons découvert des parois rocheuses magnifiques, nous avons repris le chemin vers notre commune dans la joie et la bonne humeur.



Commémoration du 11 novembre



Malgré une météo peu clémente, la cérémonie de l'armistice s'est tenue ce dimanche dans notre commune.

Un hommage a été rendu au maréchal Foch qui a apposé sa signature sur la convention de l'armistice le 11 novembre 1923.

Cinq ans déjà que Clémenceau a présenté l'armistice à la Chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « nos grands morts qui ont fait cette victoire ».



Le 11 novembre n'est pas seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français.

C'est le 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la Victoire.

C'est le 11 novembre 1923, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Cette cérémonie fut aussi l'occasion de remettre six médailles et trois nominations chez nos pompiers.

Calendrier des manifestations 2024

S
N
O
T
A
M
I
N
A

Commune

Dimanche 10 novembre :
Commémoration du 11 novembre

Dimanche 8 décembre :
Repas des aînés

Pompiers

Dimanche 30 juin :
Journée découverte

Dimanche 17 novembre : Vente des calendriers

Samedi 7 décembre : Apéro tartiflette

Zuckerflimlé

Vendredi 2 et samedi 3 août : Waidstock

Samedi 30 novembre : Soirée après-ski

Dry Rutzer

Dimanche 19 mai : Marché aux puces

Chœur d'Hommes Liederkrantz

Aucune manifestation planifiée au moment de la parution

Aviculteurs

Samedi 2 et dimanche 3 novembre :
Exposition avicole

Musique Liberté

Aucune manifestation planifiée au moment de la parution

Basket

60 ans du club – date non connue au moment de la parution

Carnaval

Samedi 10 février : Conscrits

Mardi 13 février : Arboriculteurs en collaboration avec le Chœur d'Hommes Liederkrantz

Vélo Club

Vendredi 29 mars : Carpes frites

JBS Brasseurs

Jeudi 13 juin : Soirée After Work

Les anniversaires 2024

90 ans

ALLEMANN Sylvia 23/09/1934

85 ans

SUTTER Anne-Marie 04/03/1939

BUBENDORFF Eliane 11/06/1939

80 ans

STARCK Marie 18/03/1944

SIMON Fernand 13/04/1944

SUTTER Alfred 22/05/1944

SUTTER Arsène 05/07/1944

ROTH Paulette 09/07/1944

WIEDERKEHR André 19/08/1944

STOESSEL Louis 15/09/1944

Noces d'or

M. et Mme BUBENDORF Bernard et Pierrette

se sont mariés le 06/09/1974



Travaux réalisés en 2023

S Mur du cimetière (2^e tranche)



La seconde phase d'ornement du mur du cimetière a été achevée. Les blasons, quant à eux, sont illuminés le soir.

L'abribus a également été remplacé, afin de rendre cet endroit plus harmonieux.

Intersection rue Wilson et rue de Herré



Une petite aire de repos a été créée, avant de s'engager sur le chemin aménagé l'an dernier pour rejoindre la RD 419, et qui permet également de se rendre à pied ou à vélo au sentier découverte de notre commune voisine.

Réfection de la façade du dépôt des sapeurs-pompiers

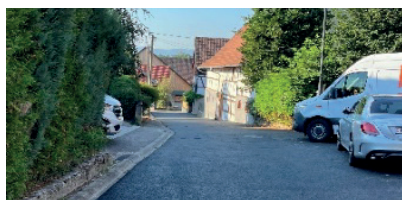


Attenschwiller a le privilège d'avoir maintenu, voire développé son centre de première intervention. En janvier 1993, les sapeurs-pompiers prennent possession de ce nouveau local. À l'occasion du 30^e anniversaire du dépôt, celui-ci a été repeint.

Réfection de la façade de l'école primaire et maternelle



Les écoles, quant à elles, ont également été remises au goût du jour.



Travaux de voirie rue du 20 novembre

Là également, et afin d'harmoniser l'ensemble du centre du village, la voirie a été refaite cet été.

Travaux qui seront réalisés en 2024

- Travaux de voirie rue Breton
- Travaux de voirie intersection rue Charles de Gaulle et rue de Paris
- Création du nouveau cimetière
- Chemin ruraux
- Démolition de la maison communale rue du Rhin

Ligue contre le cancer



C'est grâce à la générosité des donateurs et au soutien de tous que le comité peut poursuivre ses missions essentielles pour accompagner les patients et leurs proches, réaliser des actions de prévention et soutenir la Recherche. Cette année encore, vous avez tous contribué généreusement à la quête annuelle de la Ligue contre le cancer dans le Haut-Rhin.

Pour cette année 2023, la quête de la Ligue pour le Cancer a rapporté la somme de 6 048,00 €.

Un immense MERCI à toutes celles et tous ceux pour leur courage et l'énergie mise en œuvre à sillonner les rues du village, et qui participent avec la Ligue à ce combat sur tous les fronts !

Nous cherchons de nouvelles personnes pour récolter des dons. Contact : Chantal BAUMANN au 03 89 68 76 22

Don du sang



Les stocks de sang sont faibles, votre mobilisation compte !

Le saviez-vous ? En une heure, vous pouvez sauver trois vies. En effet, lorsque vous faites un don de sang, plusieurs produits sanguins, globules rouges, plasma et plaquettes sont extraits séparément par les équipes de l'Établissement Français du Sang. Chacun de ces produits est destiné à plusieurs patients qui ont des besoins spécifiques en fonction de leur pathologie.

Nous vous invitons à participer massivement aux collectes de sang organisées dans nos villages :

- **Le 09 avril 2024 à Michelbach-le-Haut**
- **Le 23 septembre 2024 à Attenschwiller.**

Un coup de main pour les animaux du jardin



Durant les mois d'hiver, aider les oiseaux du jardin à subvenir à leurs besoins est à la portée de chacun.

Moineaux, mésanges, pics, pinsons, merles, rouges-gorges et tant d'autres sont autant d'autres petits habitants de notre commune auxquels il est possible de

mettre un peu de nourriture à disposition pour leur assurer un hiver moins difficile.

Il est d'ailleurs préférable de privilégier les mélanges de graines variées pour répondre aux préférences du plus grand nombre.

Pour mettre un peu de vie dans votre jardin, n'hésitez pas à disposer une mangeoire à bonne hauteur, pas trop près de vos fenêtres, suspendue ou sur un piquet pour un accès limité aux prédateurs.

Prochain recensement en 2024



Le recensement de la population s'impose tous les 5 ans aux communes de moins de 10 000 habitants. La réponse aux questionnaires de

l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) est alors obligatoire pour les habitants.

Les statistiques collectées, à commencer par le nombre précis d'habitants, sont essentielles pour notre collectivité, car en dépendent les dotations de l'État, finançant son fonctionnement ou de nouveaux projets, mais aussi l'ouverture, voire la fermeture de classes dans les écoles, le développement des surfaces commerciales.

Ces données périodiquement réactualisées ont aussi prouvé toute leur utilité pendant la crise sanitaire en permettant d'identifier, d'informer et de distribuer des masques dans les meilleures conditions aux personnes vulnérables.

Présentation de Distribus

DistriBus VOTRE NOUVEAU COMPAGNON DE MOBILITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION DISTRIBUS

- CALCUL D'ITINÉRAIRES
En bus, à pied ou à vélo
- PROCHAINS DÉPARTS
En temps réel
- TOUS LES HORAIRES
Des lignes du réseau
- INFOS TRAFIC
Sous forme de notification
- E-BOUTIQUE
Achetez vos titres
- ACTUALITÉS & INFOS
Du réseau

SAINT-LOUIS Agglomération
distribus.com

DISTRIBUS EN QUELQUES CHIFFRES

Le réseau de transport des 40 communes de Saint-Louis Agglomération

14 lignes de bus	2 millions de voyageurs / an
dont 3 lignes transfrontalières	1,5 millions de km / an
et 1 navette aéroport	80 conducteurs
20 circuits scolaires	13 collaborateurs administratifs
1 service de transport à la demande	40 bus, dont 10 hybrides
1 service de transport de personne à mobilité réduite	6 cars, 10 minibus

TRANSPORT A LA DEMANDE

Solution de mobilité sur réservation pour améliorer la desserte des communes périurbaines de l'agglomération

DistriFlex

Fonctionnement	Réservation
✓ Du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00	✓ Via l'application / Webapp :
✓ Le samedi de 8h30 à 18h30 (sauf les jours fériés)	✓ 24h/24 et 7j/7 (2h avant le trajet)
✓ Permet de rejoindre :	✓ Gestion du compte et des réservations
✓ Gares TER, lignes de bus, pôles commerciaux/de santé, ...	✓ SMS de réassurance, géolocalisation du véhicule, ...
✓ De point d'arrêt à point d'arrêt	✓ Par téléphone ou en agence :
✓ Tarifs intégrés à Distribus	✓ du lundi au vendredi de 8h15 à 13h et de 14h à 18h

Service Distriflex sur notre commune en quelques chiffres :

Depuis le mois de juillet 2022 :

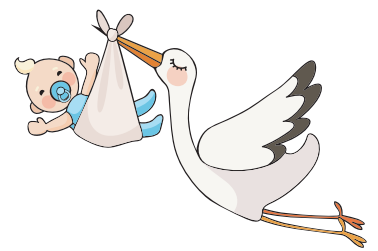
- 122 voyages au départ d'Attenschwiller (la majorité des trajets vers Saint-Louis Gare et Saint-Louis Polyclinique),
- 26 voyages avec Attenschwiller comme destination,
- Suite à une enquête récente sur le service, la moitié des utilisateurs a moins de 21 ans.

Etat civil

NAISSANCES

Naissance

- 24/11/2022 **Olivia RODOVALHO GAND**, de Joseph GAND & Larissa LIMA RODOVALHO, 8 rue Melrose
- 08/01/2023 **Gabin SIMON**, de Arnaud & Charlène SIMON, 17 rue des Prés
- 26/06/2023 **Leïla OUBELAÏD**, de Rachid OUBELAÏD et Suzi VIEIRA CABRAL, 1A rue de Folgensbourg
- 18/08/2023 **Enola, Lindsey, Yennefer SAUTTER**, de Damien SAUTTER et Sara FAZIO, 9 rue de Willer
- 15/09/2023 **Mia, Martine NUNES FERREIRA**, de Jérémy NUNES FERREIRA et Stéphanie MARELLI, 1 impasse du Presbytère
- 07/11/2023 **Timéo, Albert REY**, de Camille, Vanessa REY, 52 rue Wilson



MARIAGES

Mariage

- 14/10/2023 GHERARDI Rémy et DE OLIVEIRA Maria-De-Fatima
- 04/11/2023 KIZILAY Serdal et BRAND Déborah



S	Décès	
	17/11/2022	Jean BADMANN
E	22/12/2022	Charlotte BAUMANN, née VOGT
	24/12/2022	Remy ALLEMANN
	28/12/2022	Patrick WIEDERKEHR
C	07/01/2023	Yvonne GROELLY, née SCHMITT
	02/02/2023	Germaine STOCKER, née ALLEMANN
	07/03/2023	Adeline REY, née OCHSENBEIN
E	22/03/2023	Huguette SCHMITT, née SCHORSCH
	24/06/2023	Alice MUESPACH, née STARCK
	28/08/2023	Anne ALLEMANN, née HUFFSCHMITT
D	17/10/2023	Raymond SUTTER



Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait une parution vous concernant, lors d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.

Associations - Vie du village

Spectacle de fin d'année de l'école

L'année scolaire 2022/2023 a été placée sous le signe du voyage autour du monde, pour toutes les classes du RPI d'Attenschwiller et de Michelbach-le-Haut. Tous les continents ont été visités : de l'Europe aux Amériques en passant par l'Asie, l'Afrique et l'Océanie. Au terme de ce long et beau voyage, les élèves ont préparé un magnifique spectacle de danses autour du monde, sous la houlette de Sandrine Bauer et de sa fille Emilie, deux habitantes d'Attenschwiller et professeures de danse au Dance Center de Sierentz. Le résultat final a été présenté lors de la fête de l'école au mois de juin devant l'ensemble des parents. La soirée s'est poursuivie autour d'un bon repas, organisé par l'association des parents d'élèves « Les Cigogneaux ». Cela restera un très beau souvenir pour l'ensemble des participants !



Zuckerpfimle : Waidstock – Edition spéciale *10 ans*

La 10^e Edition du Festival Waidstock organisée par l'association Zuckerpfimle s'est déroulée les 4 et 5 août 2023.

« 10 Ans, ça se fête ! »

Malgré une météo bien capricieuse, Les Zuckerpfimle ont à nouveau réussi de main de maître à organiser son Festival Waidstock. Cette année, pour fêter sa 10^e édition, ils ont décidé de mettre les petits plats dans les grands et concocter deux soirées festives et animées pour le plus grand bonheur d'un public encore une fois venu en masse pour les soutenir.

Au programme, le vendredi, une soirée au sons électro avec la présence de DJ Nico du Fire's / Best Of qu'on ne présente



plus, suivi de la fameuse ADIXIA, DJ et star de la TV-réalité aux 2 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux. Les jeunes et les moins jeunes ont foulé le Dance-Floor de longues heures durant.

Samedi soir, après une journée ravitaillement du bar, des stocks en cuisine et remise en forme du site, on remet ça ! C'est soirée Mallorca avec DJ Benoit aux platines. Le public a encore répondu présent, toujours sous ces satanées gouttes de pluie, qui n'ont en rien réussi à gâcher la fête.

Dimanche et lundi, un programme différent mais au combien nécessaire, rangement et nettoyage du site. Et oui, les quelques 1 500 personnes qui ont défilé tout au long du week-end ont laissé des traces sur leur passage. L'association s'est retroussée les manches et a remis le site en ordre en nettoyant le pré, le parking et les chemins d'accès pour lui redonner son état naturel.

En résumé, un week-end sous le signe de la fête, du bon son et de la bonne ambiance qui a réussi à réunir des gens de tous horizons, du plus jeune au moins jeune, du village ou de ceux aux alentours.

L'association Zuckerpflimle profite de cet article pour remercier chaleureusement le public fidèle au rendez-vous, les nombreux bénévoles, les agriculteurs pour le prêt des terrains et les généreux sponsors qui participent activement à la réussite de cet évènement.

Article *L'Alsace* du 07/08/2023 : Attenschwiller. Quand Adixia et Nico enflamment le Waidstock (lalsace.fr)

PS : L'association est à la recherche de forces nouvelles pour organiser au mieux encore pleins d'autres évènements, pour divertir les gens et animer ce village qu'ils aiment tant. Si vous êtes motivés à rejoindre cette formidable équipe en tant que membre ou tout simplement bénévole, vous pouvez les contacter via Facebook ou directement par mail à zuckerpflimle@gmail.fr.



Association des Arboriculteurs d'Attenschwiller

Calendrier 2024

C'est au sein de notre verger école, mais pas exclusivement, que nos moniteurs proposent des cours de taille.

En 2024, ceux-ci auront lieu, si la météo le permet, les samedis 27 janvier, 3 février, et 2 mars dès 13h30 ainsi que le 8 juin pour notre cours de taille au vert dès 10h30.



Le 13 février 2024, notre association organisera le bal de carnaval du Mardi gras.

Pour tous les passionnés qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter par email à arboriculteurs.attenschwiller@gmail.com et pour tous les détails des cours, n'hésitez pas à aller sur notre [page facebook](#).

V3F**Du badminton à l'école primaire d'Attenschwiller**

Lorsque l'animateur a présenté au début du cycle badminton, le « Défi des 2024 frappes » à la classe de Madame OERTHER de l'école primaire d'Attenschwiller, les enfants étaient tous très perplexes et leurs visages traduisaient des questions qui semblaient les animer : Comment arriver à réaliser 2024 jonglages ? C'est impossible ? C'est beaucoup trop ? Tout au long du cycle de 6 séances, les élèves ont eu l'occasion de travailler leur technique pour arriver à l'objectif qui avait été fixé pour toute la classe. La dernière séance était consacrée au test final et il a fallu 6 minutes 25 aux 20 élèves pour réaliser le total de 2024 jonglages.

Bravo aux jeunes ! Cette année, cette animation spéciale Jeux Olympiques de Paris 2024 proposée par le V3F a permis d'enrichir le cycle badminton.

D'une manière plus générale, depuis plus de 10 ans, le V3F propose du badminton à toutes les classes de l'école primaire d'Attenschwiller pour leur permettre de s'initier à ce sport et de contribuer ainsi à leur développement moteur. Par la suite, les enfants intéressés par le badminton peuvent trouver au V3F des entraînements MiniBAD pour les 5 - 8 ans le lundi soir, ou des créneaux pour les plus âgés de 9 à 16 ans le vendredi. Cette politique de formation des jeunes constitue un axe fort de la politique du club depuis des années.

Pour toutes les personnes qui souhaiteraient avoir des informations supplémentaires sur le V3F - Volant des 3 Frontières, merci de consulter le site internet www.v3f.fr ou la page Facebook V3Fbadminton.

Chœur d'hommes Liederkrantz

Nous irons à Vérone un beau jour... Comme le chantait Charles Aznavour, le Chœur d'Hommes Liederkrantz est allé à Vérone, non pas à deux, mais à 66 avec choristes et épouses. Notre chœur d'hommes a en effet participé au « Festival Internazionale Corale Verona Garda Estate » qui a lieu tous les ans sur cinq jours, à Vérone et dans ses environs. Une trentaine de chorales venues des quatre coins du monde y prend généralement part, en trois sessions. C'était un voyage longuement préparé et attendu depuis... 2019. Malheureusement, la pandémie en a décidé autrement, mais enfin, l'horizon s'est éclairci.

Sur place, nous avons eu la surprise de pouvoir saluer notre maire, M. Denis Wiederkehr, accompagné de son épouse et de sa première adjointe, Mme Katia Fimbel, qui avaient fait le déplacement en secret pour assister au Festival ! Nous les remercions chaleureusement pour ce geste qui nous a fait fort plaisir. À n'en pas douter, notre prestation n'en fut que meilleure, malgré la chaleur étouffante, qui devait nous accompagner pendant tout le séjour dans la belle Vénétie.

Ce fut un Festival riche en émotions et découvertes. Et c'est avec des souvenirs plein la tête et une belle énergie que nous avons attaqué la rentrée pour préparer nos concerts à venir :

- **Sam. 16 décembre (20h) : Concert de l'Avent en l'église de Tagsdorf**
- **Dim. 17 décembre (17h) : Concert de l'Avent en l'église de Burnhaupt-le-Bas**

Nous serons heureux de vous accueillir à l'une de ces manifestations !

Et un petit message aux messieurs : si vous aussi vous désirez vivre et partager l'émotion que procure le chant choral, notre porte vous est grande ouverte ! Nous répétons tous les lundis à 20h à la salle polyvalente. Venez nous rencontrer, sans engagement, juste pour la passion du Chant.



Malheureusement, au milieu de tous ces moments de joie, est survenue une grande peine avec le décès subit, en ce 17 octobre, de Raymond SUTTER, notre chef de chœur honoraire bien-aimé. Pendant 40 ans, infatigablement, il a dirigé notre chœur avec talent, compétence et générosité, avant de passer la main à nos deux chefs de chœur actuels, son fils Ludovic et Raphaël BRAUN.

Toujours, il a été pour notre chœur d'hommes un guide, une source d'inspiration et de motivation. Toujours, il restera dans nos souvenirs, pour ce qu'il a été, pour ce qu'il nous a donné, pour tous les beaux moments vécus ensemble, à chaque répétition, à chaque concert.


Adieu et merci, Raymond !

Contact : Pierre-Paul KIENTZ - Tél. : 06 10 52 82 70 - www.liederkranz.fr
Facebook : Chœur d'hommes Liederkranz d'Attenschwiller



**BASKET CLUB
ATTENSCHWILLER**

www.basketattenschwiller.com

 Basket Club Attenschwiller

 basket_club_attenschwiller

Nouvelle saison pour l'AS Attenschwiller : une nouvelle présidente, un nouveau comité, de nouvelles équipes avec comme objectif de partager le plaisir de notre sport favori.

Quelques actions menées par notre club durant l'année :

Des **Opérations Basket Ecole (OBE)** sont organisés conjointement entre la fédération, les écoles et le club de basket afin de faire découvrir aux plus jeunes notre sport. Ces cours sont donnés par Gilberte, Christian et Laurent. Merci à eux pour leur disponibilité et leur passion qu'ils transmettent aux jeunes générations.



Des **Stages Basket** durant les vacances d'été sont organisés par Saint Louis Agglomération et encadrés par nos jeunes licenciés pour que vos enfants puissent découvrir notre sport.



Une **section Basket Loisirs** a été ouverte la saison dernière et rencontre un grand succès : du jeu et des exercices pour se dépenser sans pression... une réussite.



135 membres (licenciés et parents) se sont déplacés le 10 février dernier au palais des sports de Mulhouse pour **assister à un match du MBA** (Mulhouse Basket Agglomération).



Notre **équipe Sénior 2023/2024** engagée en championnat départemental.

Nos équipes 2023/2024 - allant de l'école de basket aux séniors - sont engagées dans les championnats départementaux : ils ont besoin de **vos encouragements**. N'hésitez pas à venir les soutenir à la salle polyvalente d'Attenschwiller. Le calendrier des rencontres est disponible sur notre site web et les réseaux sociaux. **2024**, sera l'année **des 60 ans du club**, une étape importante, restez connecter pour avoir plus de nouvelles.

Nouveau record pour les Sapeurs-Pompiers!



2023 est une année record en terme d'activité opérationnelle.

En effet, en plus des secours aux personnes, des accidents de la route et des incendies, plusieurs épisodes orageux ont touché la région frontalière.

Les dégâts provoqués par ces orages ayant créé une sursollicitation des services d'incendies et de secours, les Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller sont intervenus 25 fois en renfort de leurs collègues de Saint-Louis sur les communes d'Attenschwiller et Michelbach-le-Haut, mais aussi sur Hésingue, Hégenheim, Buschwiller, Saint-Louis ou encore Huningue.

Ajoutées aux autres interventions, cela représente un total de **91 interventions***.
Soit **une intervention tous les 4 jours**.

L'activité de Sapeur-Pompier volontaire vous intéresse?

Nous recrutons sans cesse de nouvelles recrues dès **16 ans!**

Alors n'hésitez pas à le faire savoir en mairie ou à nous contacter par mail:

CPI.ATTENSCHWILLER@sdis68.fr



2023, un anniversaire fêté comme il se doit!



Cette année, nous avons aussi eu le plaisir de vous accueillir pour fêter ensemble l'anniversaire de notre caserne qui a fêté ses 30 ans.

Un rafraîchissement intérieur et extérieur a d'ailleurs été programmé dès 2022 en collaboration avec la municipalité et nous sommes maintenant ravis d'avoir une caserne fonctionnelle, rajeunie et pleine de vie!

Le Chef de Corps, le Président de l'Amicale et l'ensemble des membres de l'amicale des Sapeurs-Pompiers vous remercient pour votre visite et votre participation à la réussite de cet évènement.

Nous souhaitons également remercier la municipalité pour leur soutien sans faille tout au long de l'année.

On vous donne rendez-vous en 2024 pour de nouveaux évènements et festivités!
Nous vous souhaitons une très bonne année 2024!



Le Fire Bowling a été victime de son succès!



Un grand merci à la Musique Liberté pour leur concert qui a grandement participé à l'ambiance de la journée



Et un remerciement particulier à la délégation des Pompiers de Gabarret pour leur visite

Le Relais Petite Enfance : un lieu d'accompagnement, de rencontres et d'échanges



Initié par la Caisse nationale des Allocations Familiales et porté par Saint-Louis Agglomération, le Relais Petite Enfance situé à Hagenthal-Le-Bas est dédié à l'accueil du jeune enfant. C'est un lieu d'information, d'accompagnement, de rencontres et d'échanges dédié aux parents, aux futurs parents et aux professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles et gardes à domicile).

L'accompagnement par une animatrice est neutre et gratuit. Il s'agit d'une professionnelle expérimentée et formée dans le domaine de la Petite Enfance qui accueille les parents et les assistantes maternelles selon le secteur qu'elle gère.

Le Relais Petite Enfance accompagne les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil pour :

- les informer sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire de Saint-Louis Agglomération
- faciliter la mise en relation avec les assistantes maternelles agréées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile
- les accompagner dans leur démarche d'emploi d'une assistante maternelle ou d'une professionnelle de la garde à domicile
- créer des liens et vivre un moment privilégié avec son enfant et l'assistante maternelle employée.

Le Relais Petite Enfance accompagne les assistantes maternelles pour :

- les informer sur le cadre d'exercice du métier
- les accompagner dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr
- faciliter leur départ en formation continue
- proposer des temps d'échanges entre assistantes maternelles sur leurs pratiques professionnelles
- organiser des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnelles
- créer des moments conviviaux avec les enfants et leur famille
- les renseigner sur les démarches pour devenir assistantes maternelles agréées et/ou professionnelles de la garde à domicile.

Relais Petite Enfance de Saint-Louis Agglomération à Hagenthal-le-Bas

5, rue Oberdorf

03 89 68 14 10 / 06 14 51 15 58

wurth.sylvie@agglo-saint-louis.fr

L'animatrice est disponible du lundi au vendredi sur rendez-vous. Il est souhaitable de téléphoner avant tout passage.

Accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus d'informations sur l'ensemble des missions des Relais Petite Enfance de Saint-Louis Agglomération : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/petite-enfance/relais-petite-enfance/>

Plan du village



Die Anwender
Commune de Attenschwiller

S'Neyshta vom Dorf
est édité par la commune de Attenschwiller
3 rue Charles de Gaulle
☎ 03 89 68 60 14 📠 03 89 68 73 46
🌐 www.attenschwiller.com
✉ marie@attenschwiller.com

Responsables de la publication
Denis WIEDERKEHR : Maire

Dépôt légal : 4^e trim. 2023
Mise en page et impression : 🌐 www.wilo-design.com